



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

un 3^{ème} cor remplaçant soliste

Concours le lundi 16 octobre 2023

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le vendredi 6 octobre 2023 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

1^{er} tour :

W.A. MOZART : *Concerto pour cor n°4 en mi bémol majeur KV 495* : 1^{er} mouvement sans cadence

Trait(s) d'orchestre choisi(s) par le jury dans la liste ci-dessous.

2^{ème} tour :

R. STRAUSS : *Concerto pour cor n°1 en mi bémol majeur opus 11* : 1^{er} mouvement

Trait(s) d'orchestre choisi(s) par le jury dans la liste ci-dessous

Finale :

Traits d'orchestre choisis par le jury parmi la liste ci-dessous.

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

L. VAN BEETHOVEN	<i>Symphonie n°7, 1^{er} mouvement</i>
H. BERLIOZ	<i>Roméo et Juliette, Scherzo</i>
J. BRAHMS	<i>Concerto pour piano N°1</i>
J. BRAHMS	<i>Concerto pour piano N°2</i>
A. BRUCKNER	<i>Symphonie N°4</i>

D. CHOSTAKOVITCH	<i>Symphonie n°5</i>
W.A. MOZART	<i>Così fan tutte</i> , Acte II n°25
F. MENDELSSOHN	<i>Symphonie N°3</i> , 2 ^{ème} mouvement
G. ROSSINI	<i>Le barbier de Séville</i> , ouverture
R. STRAUSS	<i>Till Eulenspiegel</i>
C. SAINT-SAENS	<i>Symphonie N°3</i>
R. WAGNER	<i>Die Meistersinger von Nürnberg</i> , Acte II Scène 6
R. WAGNER	<i>Götterdämmerung</i> , Acte II Scène 2

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le jeudi 12 octobre 2023 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 768,39 € ou 3 810,64 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 145,66 € (indice brut 777) ou 3 199,81 € (indice brut 790). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1800 €/an
- Avance sur redevances : 200 €/an
- Forfait mobilité durable
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS